

CGT SUD UNSA

BULLETIN D'INFORMATION
SYNDICAL

VENDREDI 12 MARS 2021

LES NÉGOCIATIONS ANNUELLES 2020 OBLIGATOIRES DÉBUTENT

Chaque année, l'employeur est tenu d'organiser des négociations avec les organisations syndicales représentatives sur différents sujets afin que les salarié.es puissent obtenir des nouveaux avantages sociaux et une amélioration continue des conditions de travail.

En 2019, ces négociations ont commencé sans jamais s'être terminées à l'arrivée du RRH actuel.

Pour 2020, les négociations ont débuté très tardivement en décembre 2020 à la demande des organisations syndicales.

Entre décembre et mars 2021, l'employeur a laissé pourrir la situation pour enfin, après de multiples relances, engager enfin les négociations dans les prochaines semaines.



cgtsudmobipel

Rejoignez-nous afin d'avoir l'actualité de l'entreprise et ce que vos élus CGT - SUD - UNSA compte faire pour défendre vos droits.

Tous ensemble, nous sommes plus fort, dans votre intérêt.



QU'EST-CE QUI PEUT ÊTRE NÉGOCIÉ ?

Afin de mener à bien les négociations avec l'employeur, le Législateur a prévu des "thèmes".

Au sein de CRM08, ces thèmes sont :

1. L'égalité homme/femme

Même si nous pourrions nous dire qu'il y a une égalité sur les salaires entre les hommes et les femmes, il n'en demeure pas moins que les femmes ont des besoins spécifiques qui seront abordés durant les négociations sur ce thème.

2. L'organisation du temps de travail

Il s'agit d'un sujet très important puisque qu'il s'agit de discuter des rythmes de travail (temps de travail), de la planification, des absences légales et conventionnelles autorisées et plus généralement, des conditions de travail encadrant vos journées de travail.

3. Politique de rémunération

Au sein de CRM08, et plus généralement dans le groupe Comdata, la politique d'augmentation salariale, si tant est qu'elle existe, est en grande majorité collective.

En réalité, au sein du groupe, il n'y a pas vraiment d'augmentation salariale qu'elle soit individuelle ou collective malgré tous les efforts réalisés, d'autant plus en 2020.

Pour autant, nous ne négligerons pas ce thème de négociation puisque des avantages sociaux déjà acquis vous sont déjà retirés progressivement ces derniers mois.

Vous pouvez d'ores et déjà vous rapprocher de nous pour nous faire part des demandes/revendications que nous pourrions porter auprès de l'employeur.

LE CARNAGE CONTINUE SUR LA PRODUCTION ET SUR VOS FICHES DE PAIE

Comme nous vous le disions sur notre précédente communication, les effectifs de CRM08 baisse à une vitesse vertigineuse sans que des recrutements soient suffisants pour palier aux départs.

Conséquence ? Il faut faire autant avec moins de personnes pour satisfaire les desideratas du client-roi Free.

Comment faire ? Augmenter sans cesse la charge de travail des salariés encore dans l'entreprise, quitte à ce que tout salarié puisse faire tout et n'importe quoi, même si ce ne sont pas ses prérogatives et missions.

Vous avez dû voir des managers, CQF, REX et Responsable Plateau prendre des appels pour palier au manque de conseillers.

Cela n'est pas sans conséquence pour les salarié.es qui sont exposés à un risque d'atteinte grave sur la santé physique et morale. Certain.es d'entre vous sont déjà à bout, c'est compréhensible. Des experts ont déjà pu le démontrer.

Pour ne rien arranger dans cette désorganisation perpétuelle, les pôles qualité & formation sont sujets à des "disparitions" de certain.es de leurs membres ce qui déstabilise davantage le collectif de travail, déjà fragilisé depuis des mois, voire des années.

Pour ne rien arranger, puisque le service RH est sous dimensionner pour faire face à vos différentes demandes légitimes, cela occasionne toujours et encore des erreurs.

Les erreurs sont certes partagées entre les cadres de la production et le service RH, mais au final, c'est toujours vous qui en payez les pots cassés et vous êtes de plus en plus nombreux à nous solliciter, car la fatigue de quémander son dû ou des explications se fait de plus en plus sentir et moins en moins vivable.

Nous avons tous l'impression d'être laissé à l'abandon, l'employeur ne fait même plus l'effort de communiquer régulièrement avec l'ensemble des salarié.es pour vous impliquer et vous rassurer.

Nous entendons plus le mot "mise à pied", "procédure disciplinaire", "c'est comme ça et pas autrement" que "merci".